

LA MINERVE

Samedi, 4 Décembre 1880

LA COUR SUPREME

Le comité judiciaire du Conseil Privé vient de permettre, pour la première fois, l'appel d'un jugement rendu par la cour suprême d'Ontario.

Il s'agit de la cause de "Parsons vs The Queen and Citizens' Insurance Companies," venue de la cour d'Appel d'Ontario et jugée par la cour suprême l'été dernier.

Le fait important, aujourd'hui, c'est que le Conseil Privé consent à être saisi du litige et à réviser le jugement de la Cour Suprême.

LA SOIREE D'HIER

La démonstration d'hier soir compléta dans les annales du parti conservateur de Montréal.

Le succès obtenu par le club Cartier ne le cède en rien à celui qui avait marqué la démonstration de 1879, et nos jeunes amis ont droit d'être fiers.

Les sommités de notre monde politique s'étaient rendues à leur appel. Il n'y avait pas moins de six ministres d'Etat présents, et trois anciens ministres, outre une quinzaine de députés.

Les honorables MM. Langevin, Mousseau et Caron, étaient venus d'Ottawa exprès pour assister à cette séance, et le premier ministre de Québec avec trois de ses collègues avaient aussi voulu honorer la fête de leur présence.

Nous publions ailleurs un compte-rendu de la soirée, que le défaut de temps nous a empêché de rendre complet.

Disons pour le moment que les discours ont été excellents et tels qu'on les attendait. L'honorable M. Langevin a été profond et pratique comme toujours, et l'honorable M. Caron, qui parlait pour la première fois dans une circonstance semblable à Montréal, a été de plus heureux et de mieux cotés.

Les paroles pleines de patriotisme étaient de nature à éveiller de vives sympathies.

A PROPOS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

M. Joseph Doutre vient de publier un fort volume sur la constitution du Canada. L'ouvrage, comme forme extérieure, est prétentieux; mais comme œuvre de M. Doutre, ce n'est pas fort.

JOLIETTE ET MONTMORENCY

Contrairement à l'attente générale, il y aura lutte dans ces deux comtés. A Joliette, M. Godin, candidat déjà battu, ambitionne une nouvelle défaite; tandis qu'à Montmorency deux conservateurs sont sur les rangs, MM. Valin et Cloutier.

Ces deux élections ne sauraient donner ni profit ni gloire au parti libéral. La candidature de M. Godin n'a aucune chance de succès. Il est évident qu'on l'a tenu en réserve jusqu'à la dernière heure afin de profiter de la division qui régnait dans le camp des conservateurs.

Le parti conservateur a engagé la lutte avec confiance et la poursuite sera vigoureuse. Il a accompli jusqu'à présent le programme qu'il avait soumis aux électeurs en 1878; il a donné au pays la protection nationale qu'il lui avait promise comme devant ramener la prospérité; il a remplacé l'ère des déficits par celle des surpluses; il a réglé de la façon la plus satisfaisante la question si difficile et si importante du Pacifique; bref, il a montré que les affaires du pays ne pouvaient être en meilleures mains.

Les électeurs de maints comtés ont vu l'occasion de se prononcer dans les deux dernières années sur le mérite de la politique conservatrice, et ils ont presque invariablement approuvé cette politique à de grandes majorités.

Les élections de 1878 ont été proclamées depuis qu'elles avaient eu lieu dans l'administration actuelle. Le comté de Joliette, lui, n'a pas de verdict à rendre; il lui suffira de répéter la décision solennelle qu'il a rendue il y a deux ans.

Le candidat conservateur mérite à tous égards la confiance publique. Bien instruit, bien versé dans la politique, orateur habile, d'une parfaite honorabilité, M. McConville a tout ce qu'il faut pour représenter dignement les électeurs dont il sollicite les suffrages.

Si l'on ajoute qu'il représente la cause populaire par excellence, la cause des grands intérêts conservateurs, dans un comté où l'étoile libérale a pâli depuis longtemps, il sera facile de conclure que le succès de M. McConville ne saurait faire de doute.

Le comté de Montmorency élira un conservateur qui qu'il admette. Nous regrettons cependant de voir la candidature de M. Cloutier patronnée d'une façon manifeste par des chefs avoués du parti libéral. De pareils parrains politiques donnent un caractère suspect à l'importante quelle candidature et sont de force à tuer les plus légitimes ambitions. Il n'est guère douteux qu'ils ne produisent ce résultat dans la présente occurrence.

Le fait que les libéraux de Québec sont obligés de se servir d'un conservateur comme porteur de leur message, est un fait qui n'est pas sans intérêt. Il n'est pas sans intérêt non plus de voir M. Cloutier, ministre de la milice, l'honorable M. Chapleau, premier ministre, et les honorables MM. Ross, Lorange, Lynch, Beaudin, Church, M. de Molinar, et le baron de Hogendorp, et MM. Desjardins, M.P., Ryan, M.P., Desjardins, M.P., Bergeron, M.P., Coursois, M.P., Gault, M.P., Girouard, M.P., Houde, M.P., Oimet, M.P., Vassas, M.P., Tassé, M.P., White, M.P., Tailleux, M.P., etc., etc.

La salle était convenablement décorée, et l'on voyait au fond de l'estrade deux portraits de sir John Macdonald et sir George Cartier.

La partie musicale, sous la direction de M. Lavigne, a été excellente, et le programme parfaitement rempli.

M. Prévost, président du club Cartier, prononça le discours de circonstance, ce dont il s'acquitta avec un bonheur parfait.

L'honorable M. Langevin parla ensuite. Voici un résumé de ses discours:

M. le Président, Messieurs et Mesieurs. Il y a longtemps que je désire visiter Montréal, pour être plus à même de connaître nos amis et nos collègues de ce club Cartier, et qui, dans tant d'occasions, ont donné des preuves de leur dévouement et de leur activité.

Les circonstances m'ont empêché de réaliser ce désir, et c'est avec un empressement que j'ai accepté l'invitation qui m'a été faite, de la part de ce club Cartier, de venir en ce soir prendre part à cette démonstration politique.

Mon collègue et mon cher collègue, sir John A. Macdonald, aurait été très heureux d'être ici ce soir, lui aussi, pour témoigner toute la sympathie qu'il a pour le club Cartier, et au même temps pour remercier les membres de ce club Cartier de leur accueil, et de leur invitation de venir en ce soir prendre part à cette démonstration politique.

Ainsi que nous l'annonçons dans une autre colonne, le Tribunal annuel de l'Union Catholique, à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception, commença demain, dimanche, à 7 heures et demie du soir, dans la chapelle intérieure du Collège Sainte-Marie.

Le Journal des Débats du 16 novembre nous apporte la première lettre d'un "au-delà des mers" de M. de Molinar. Elle est écrite de New York, à la date du 25 octobre. L'éminent publiciste y fait une peinture animée de la dernière campagne présidentielle aux Etats-Unis.

Labbé Casgrain a publié dernièrement un petit volume d'une grande valeur littéraire et historique: Une page canadienne au XVIIe siècle. C'est un ouvrage et vigoureux réponse à M. Parkman, qui, dans un de ses derniers ouvrages sur le Canada, représente les colons de la Nouvelle-France sous des traits d'hommes et d'enfants demi-barbares. M. Labbé Casgrain fait, avec force preuves, que ces colons étaient très civilisés et à partaient aux familles les plus éclairées de l'Europe. Nous devons saluez grâces à M. Casgrain d'avoir corrigé le portrait fantaisiste de l'Historien américain.

Nous apprenons avec plaisir que M. D. A. Coutière est réintégré dans ses fonctions de contrôleur de la vente des timbres au Palais de Justice. On doit voir acte de justice à ce vieux fonctionnaire, injustement traité par l'administration précédente.

Nous espérons que le ministère Chapleau ne s'arrêtera pas en si bonne voie. Il reste encore à faire d'autres réparations qui seront parfaitement accueillies du public.

La librairie Maisonneuve de Paris, qui s'occupe d'ouvrages scientifiques, offre en vente un manuscrit original de Champlain, au prix de 15,000 francs. La valeur de ce manuscrit sera considérablement augmentée si ce manuscrit a été publié en Canada en 1870, par M. Labbé Laverdière, dans les œuvres complètes de Champlain, d'après une copie faite du manuscrit même par M. de Paubisque et M. Casgrain.

M. Fréchette fait attaquer l'Institut Canadien d'Ottawa à propos d'une représentation du drame de Papicau qui doit avoir lieu dans la salle de cette société prochainement. Cette représentation, paraît-il, se ferait sans la permission de l'auteur de Papicau. Pour l'information de M. Fréchette et de son organe, nous leur dirons que leurs traits portent à faux attendu que l'Institut et ses officiers ne sont pour rien dans cette violation de privilège, si violation de privilège il y a.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

La persécution réagit toujours contre les persécuteurs. Le gouvernement de M. Jules Ferry a comme on le sait, interdit la représentation de la pièce de M. Paul Drouot, le Maudit, parce que dans cette pièce l'auteur défend la liberté religieuse. Cette interdiction est d'autant plus surprenante qu'elle a lieu sous le soi-disant régime de la liberté, et que M. Drouot, ami de Gambetta, est un républicain fervent comme il le déclare lui-même. Le public, pour renfermer le poète de la mesquine persécution de M. Ferry, a fait un succès immense à la vente de la Maudit. Quatorze éditions en ont été enlevées en quatre jours. La pièce n'a pas eu d'auditeurs, mais les lecteurs ne lui ont pas manqué, comme l'on voit.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

Vous voulez des preuves de l'efficacité de cette règle d'unité d'action, d'obéissance à la discipline, et de la coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération, qui est la base de cette grande coopération.

ces, ses immenses services, a acquis une place éminente dans le cœur de tous les Canadiens dans l'histoire du Canada, la gloire de ce grand citoyen que notre province ait produit.

Messieurs, le club Cartier, en nous invitant, sir John A. Macdonald, le premier ministre de la province de Québec, ainsi que moi, et d'autres ministres, à venir assister à la partie de ce soir, a voulu nous montrer qu'il reconnaît que dans la grande œuvre conservatrice, il n'y a pas que des généraux, il y a aussi des soldats.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Indifférents libres, des institutions aussi libérales que celles des pays les plus libres: il nous semble, dirai-je, de voir dans ce club Cartier, avec ses ministres et ses députés, les grands vices qui ont surgi sur le parcours de l'histoire de ce pays, et ce chemin de l'histoire de ce pays, et ce chemin de l'histoire de ce pays.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

de facilité que l'on traite aisément un hiver avec une charge qui serait très lourde, même au pas en été.

Aussi les colons Canadiens saluent-ils toujours avec plaisir l'apparition de la neige, et s'inquiètent-ils quand elle tarde à venir ou disparaît trop tôt.

Le terre, qui s'est reposé pendant plusieurs mois sous cette couche bien faite, se réveille au printemps avec un ardeur nouvelle, et en quelques mois les grains qui lui sont confiés sont comparables à ceux d'aucune partie du monde.

Nous ne sommes donc 21 fois ce que nous étions en 1760, et cela en 110 ans; la population a doublé par sa seule force de vitalité, régulièrement tous les 21 ans, au taux de plus de 4 pour cent par an.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain.

Il est bon de noter que M. Fréchette a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M. Casgrain, et qu'il a été reçu par M. de Paubisque et M

TELEGRAPHIE

CANADA

Québec, 3.—Les ronds à pelier seront ouverts samedi.

Bathurst, 3.—Il n'y a pas beaucoup de glace sur le fleuve.

Sherbrooke, 3.—Le pont de glace est formé sur le fleuve. Les glaces continuent de descendre le fleuve en face de cette ville.

Trois-Rivières, 3.—La traversée en canot devant cette ville, s'effectuera avec assez de difficulté, en conséquence des énormes bancs de glaces qui couvrent le fleuve.

Ottawa, 3.—M. Lord Caldwell a vendu à des capitalistes de Kingston ses mines de Lanark.

On croit que le jugement dans la cause de l'Élection contestée de Bellechasse et Charlevoix sera prononcée, la semaine prochaine.

Il n'y a pas de réception à l'Hotel Hall à l'ouverture du parlement, mais il y en aura une heure des chambres se réunissant après le coup de jour de l'an. Le dîner ne sera donné qu'à 9 heures à la maison de gouvernement.

La difficulté contre M. Fréchet, le cercle littéraire d'Ottawa s'est réglée à l'amiable, le cercle continuant à indemniser M. Fréchet pour la représentation de son drame de l'Apprenti.

A sa prochaine séance, le conseil de ville sera saisi d'un projet de règlement aux fins de décaler la compagnie d'chemin de fer Toronto et Ottawa une subvention de \$20,000.

Toronto, 3.—On croit qu'aucun des plans soumis par les architectes pour les édifices du parlement ne sera accepté.

La femme Casey, accusée du meurtre d'un de ses deux enfants, a été trouvée morte ce matin à la station de police où elle avait été enfermée.

Halifax, 3.—Mademoiselle Cox, une jeune personne de bonne famille, est venue de New-Glasgow, avoir de sa mère qui se trouve malade. Elle y vendra de la laine de sa mère de Vale. Cette propriété répondra la terre par les œuvres et sera un refuge de travailleur vaillant et sage. Il est en l'état de dire qu'il n'y a rien.

On se propose de construire, à un glacier qui pourra contenir 20,000 tonnes de glace.

ÉTATS-UNIS

New-York, 3.—La dilapidation et la petite-volee font de grande ravage dans cette ville et à Brooklyn.

Il existe une candidature séculaire à Washington: le président Hayes est candidat comme sénateur pour l'État de l'Ohio, et le vice-président est également en concurrence avec lui.

Le feu est déclaré hier soir dans les entrepôts de la compagnie d'impression de l'Ohio. Les pertes sont évaluées à \$25,000.

Les officiers du vapeur "Devon", qui s'étaient dirigés dans le port, ont été avisés après un tour de 27 heures, la nuit, un navire en flammes. Ce dernier semblait chargé de pétrole. Il n'y avait personne à bord.

On semble extrêmement à Washington, peut-être encore sur le feu de la capitale.

Une lettre datée de l'Égypte, à Kantschak, le 22 septembre 1880, dit qu'on vient de découvrir les nouvelles découvertes d'un balnear, la "Jannette" s'est perdue dans les classes.

On doit pénétrer le Congrès pour obtenir que l'exposition projetée à New-York ait lieu en 1885.

Un correspondant de Shanghai dit qu'un second traité a été signé entre les États-Unis et le royaume de Chine. Il est défendu aux américains d'importer du vin de la Chine.

EUROPE

Paris, 3.—La chambre des députés a discuté hier l'interpellation de M. le Marquis de la Roche-Guyon, ministre de l'Intérieur, étranger, et a adopté un ordre du jour de confiance par 307 contre 107.

Par décision du ministre de l'Intérieur en France, les franciscains, dont le couvent est situé rue de Valenciennes, No 33, Paris, ont autorisé à réintégrer leur couvent, le P. Bernard, commissaire général de la Terre Sainte, ayant adressé, en son nom et au nom de la "Carole de la Terre-Sainte", une pétition au ministre de l'Intérieur. Ce couvent, qui compte de nombreux frères, a été réintégré dans son couvent, et les franciscains ont été autorisés à reprendre possession de leur couvent.

Les actions pour le projet de canal Panama, mises sur le marché de Paris, ont toutes été placées. On avait pu en placer le double.

M. Jules Amigues a communiqué hier, au "Figaro", de Paris, un document, qu'on dit être une copie exacte du programme politique postérieur de l'Empire impérial, écrit à Strasbourg, Suisse, en 1877.

Londres, 3.—Le tunnel entre Londres et Calais est le plus grand tunnel jamais construit. On dit que les travaux ont été terminés.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

On dit que les négociations de paix entre la Chine et la Russie, plus les chances d'un règlement, ont été favorables.

NOUVELLES CANADIENNES

Trois-Rivières, 3.—On nous écrit de Trois-Rivières en date de jeudi.

M. Bonalhier, M.P.P., l'un des principaux promoteurs de l'entreprise de chemin de fer de la Saint-Jovite, est en ce moment à son retour de la capitale.

On a été préparé avec beaucoup de soin, et fait le plus grand honneur à Monsieur Gendry, qui n'est pas du reste, à faire ses preuves. Il est établi, nous dit-on, que le rapport, qui sera publié bientôt, a été préparé avec beaucoup de soin, et fait le plus grand honneur à Monsieur Gendry, qui n'est pas du reste, à faire ses preuves.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

Le gouvernement a été fait faire l'arpentage du canton de St-Jovite. Ce canton se trouve sur le territoire de la ligne de la ligne de fer au sud de la paroisse de Saint-Jovite. Il touche d'un côté au canton de McKinnon, dont les lots ont été vendus à des particuliers, et d'un autre côté à la paroisse de Saint-Jovite.

TRIBUNNAUX

Séances Spéciales. Luc Charbonneau arrêté pour assaut sur Alphonse Malouin, a été acquitté.

Cour de Police. Joseph Courtois, 24, journalier, accusé de vol, acquitté.

Séances Générales. Présidence de Son Honneur le Juge Dugas. Simon Bessette, réus de pouvoir un soutien de sa famille, a subi son procès ce matin et a été acquitté.

Richard Linton est traité à la barre pour avoir tenu sous surveillance d'un individu, le 29 novembre, 1879, en la cité de Montréal, volé de la personne de Stella Hart, la somme de \$175, la propriété de J. Hart, son père.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Cour du Recorder. Thos. Côté, 31, journalier, accusé de vol, acquitté.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

Le tribunal a été saisi de la cause de M. C. E. Schiller, gérant de la paix, contre M. C. E. Schiller et M. A. E. Potier pour la dette.

